



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 1<sup>er</sup> juillet

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,

En suite de convocation en date du 25 juin,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Bernard NARCISSE donne procuration à Madame Colette BATALKA
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Sabrina TROLET donne procuration à Madame Marie-Hélène MARLIER
- Madame Dorine CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE

Monsieur Jacky LELONG est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 juin 2028**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'un Projet Educatif territorial formalise une démarche permettant aux Collectivités Territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Que le Projet Educatif Territorial d'une durée de 3 ans s'est achevé en 2024.

Qu'une nouvelle convention ayant pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre du Projet Educatif Territorial est proposée à la signature.

Cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2028.

Dans ce cadre, il est proposé de retenir 3 axes :

- Favoriser les temps intergénérationnels
- Développer l'accueil de tous les enfants (inclusion des enfants en situation de handicap)
- Encourager l'enrichissement social, sportif, culturel et artistique

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

👉 **Vote à l'unanimité**

- d'émettre un avis favorable aux axes retenus dans le cadre du nouveau Projet Educatif Territorial

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial à intervenir entre la ville de Loison-sous-Lens, le Préfet du Pas-de-Calais, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Pas-de-Calais, le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, ainsi que tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Loison-sous-Lens, le 2 juillet 2025



Le Maire,

**Daniel KRUSZKA**